

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES ORTHOPHONISTES ET LES AUDIOLOGISTES



L'OOAQ suggère une **posture professionnelle** à adopter pour une utilisation judicieuse d'outils ou de systèmes d'intelligence artificielle (SIA). Cette évolution technologique interpelle les valeurs fondamentales qui guident les interventions auprès des personnes.

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les pratiques professionnelles en santé et en éducation transforme les façons de concevoir, de planifier et de dispenser les soins et services, mais **ne peut se substituer au jugement professionnel** de l'orthophoniste et de l'audiogiste. L'IA doit être utilisée dans une perspective éthique, inclusive et centrée sur l'humain et dans le respect des responsabilités professionnelles. L'intérêt de la cliente ou du client demeure au cœur de la pratique. L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie ne peut être remplacé par l'IA, mais celle-ci est certainement un complément à la pratique. Des connaissances et des compétences sur le sujet sont nécessaires. Les attentes et les conditions d'exercice au sein du milieu de travail doivent aussi être considérées et ne désengagent pas les orthophonistes et audiologues de leur responsabilité professionnelle.

DÉFINITIONS

Réf: [glossaire](#) de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle.



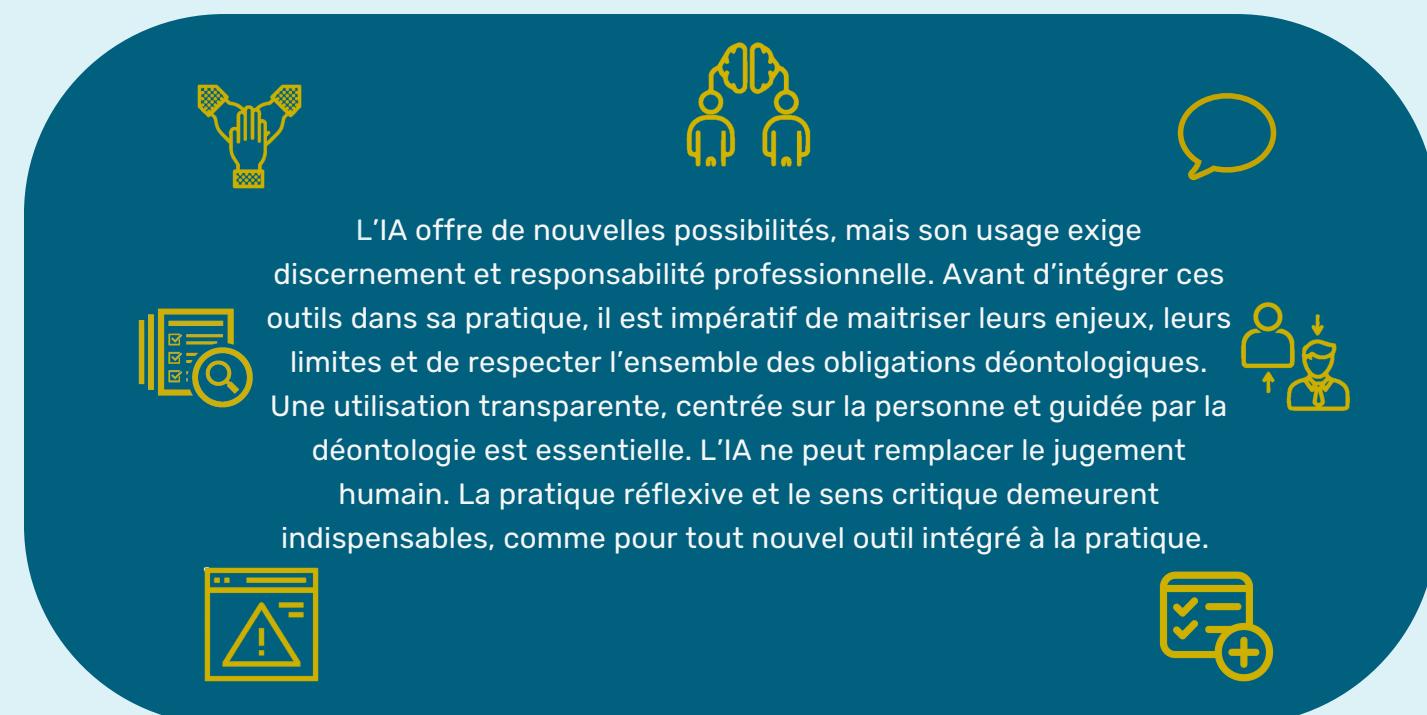
Intelligence artificielle (IA)

désigne l'ensemble des techniques qui permettent à une machine de simuler l'intelligence humaine, notamment pour apprendre, prédire, prendre des décisions et percevoir le monde environnant.



Système d'intelligence artificielle (SIA)

désigne tout système informatique utilisant des algorithmes d'intelligence artificielle, que ce soit un logiciel, un objet connecté ou un robot.



PRINCIPES DIRECTEURS

POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES ORTHOPHONISTES ET LES AUDIOLOGISTES



Que l'IA soit utilisée à des fins d'aide administrative, de tenue de dossiers, de rédaction ou directement à des fins cliniques auprès de la clientèle, les principes énoncés s'appliquent et renforcent la posture professionnelle et éthique des orthophonistes et des audiologistes.



PRIMAUTÉ DE L'INTÉRÊT DE LA CLIENTE OU DU CLIENT

L'intérêt de la personne demeure au cœur de toute intervention professionnelle. Les technologies sont mises au service du mieux-être, de la dignité et de l'autonomie de la personne, sans compromettre la qualité ni la pertinence des soins et des services. Lors d'une utilisation de l'IA à des fins cliniques, il faut également tenir compte de la perspective et des préférences de la cliente ou du client.



COMPÉTENCE

L'utilisation judicieuse de l'IA par les orthophonistes et audiologistes repose notamment sur le développement et le maintien des compétences pour :

- comprendre les SIA utilisés, leurs limites et leurs avantages;
- interpréter de façon vigilante les résultats, données, informations et recommandations générés par l'IA;
- détecter les erreurs ou des biais en intervenant lorsque la situation l'exige;
- offrir des soins et des services de qualité en cas de refus de l'utilisation d'un SIA par la personne.



RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'utilisation d'un SIA ne remplace jamais le jugement clinique ni la responsabilité professionnelle. L'IA est un outil complémentaire au travail de l'orthophoniste et de l'audiographe, mais les décisions demeurent sous leur responsabilité, conformément aux normes de pratique et à la réglementation en vigueur.



CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE SANTÉ

La préservation de la vie privée et la sécurité des renseignements personnels et des renseignements de santé s'inscrivent comme des conditions essentielles à toute utilisation technologique. L'intégrité des renseignements confiés repose sur des pratiques rigoureuses et respectueuses des cadres légaux et éthiques. Les données à préserver incluent les renseignements permettant directement ou indirectement d'identifier une personne et les renseignements de santé qui la concernent.



TRANSPARENCE ET CONSENTEMENT

L'utilisation d'un SIA doit être expliquée de façon claire et accessible, en précisant ses avantages, ses limites et la manière dont les renseignements personnels ou de santé sont utilisés et stockés. Le consentement libre et éclairé de la clientèle est essentiel, et un refus ne doit jamais compromettre la qualité des soins ou des services offerts.



PERTINENCE ET PROPORTIONNALITÉ

L'utilisation d'un SIA doit être appropriée au mandat et aux besoins de la clientèle et conforme à la finalité pour laquelle le système a été conçu. Les bénéfices attendus doivent surpasser les risques et garantir la qualité des soins et services. Une utilisation proportionnelle aux besoins tient aussi compte de l'empreinte écologique, afin de contribuer à un développement durable.



ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION

L'utilisation de l'IA doit se faire dans une perspective inclusive et respectueuse de la pluralité des réalités humaines. Les résultats générés doivent être vérifiés afin d'éviter les biais ou préjugés pouvant causer un préjudice à une personne ou à un groupe, et prévenir la reproduction de biais systémiques.